

APRÈS ART. 8

N° CE108

## ASSEMBLÉE NATIONALE

5 mai 2025

---

VISANT À LEVER LES CONTRAINTES À L'EXERCICE DU MÉTIER D'AGRICULTEUR -  
(N° 856)

N° CE108

## AMENDEMENT

présenté par  
M. Nury, M. Rolland et Mme Gruet

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 8, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.